

# **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2016**

Le vingt-deux Juillet deux mil seize, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GAGEAC ET ROUILLAC, dûment convoqué le 13 Juillet 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe PUYPONCHET, Maire.

**Présents** : Philippe PUYPONCHET, Gilbert MIFSUD, Alain FOSSARD, Annie ALLÈGRE, Armindo GAGEIRO, Thomas MÉRILLIER et Valérie MOULINIER.

**Absents excusés** : Frédéric GABARD, Corinne MAILLIET (pouvoir à Gilbert MIFSUD) et Céline OLIVIER (pouvoir à Philippe PUYPONCHET).

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de SEPT, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Gilbert MIFSUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.*

## **ORDRE DU JOUR**

- **Adoption des statuts du SIAEP des COTEAUX SUD BERGERACOIS et élection délégués (2 titulaires et 2 suppléants)**
- **Suppression et création emploi adjoint administratif (suite à modification temps travail)**
- **Recensement population 19 Janvier-18 Février 2017**
- **Prime bacheliers reçus avec mention très bien**
- **Questions Diverses**

## **COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 17 Juin 2016 qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **ADOPTION STATUTS SIAEP COTEAUX SUD BERGERACOIS ET ÉLECTION DÉLÉGUÉS**

– Délibération 2016 – 13

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 8 Juin 2016 visée en Préfecture le 20 Juin 2016. Cette délibération porte sur l'acceptation des statuts du SIAEP des COTEAUX SUD BERGERACOIS issu de la fusion des SIAEP D'EYMET, ISSIGEAC, MONESTIER et SIGOULÈS.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'adoption des statuts du SIAEP des COTEAUX SUD BERGERACOIS issu de la fusion des SIAEP D'EYMET, ISSIGEAC, MONESTIER et SIGOULÈS, élit les délégués qui siégeront au Comité Syndical du SIAEP des COTEAUX SUD BERGERACOIS :

Délégués titulaires : Monsieur Philippe PUYPONCHET et Monsieur Frédéric GABARD

Délégués suppléants : Madame Valérie MOULINIER et Monsieur Gilbert MIFSUD

Le Conseil Municipal délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à cette affaire.

## **SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1ère CLASSE** – Délibération 2016 - 14

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 Décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des catégories C,  
Vu les décrets n°87-1107 et 87-1108 du 30 Décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à 20 heures hebdomadaires et son remplacement par le même poste répondant à un besoin permanent à 30 heures hebdomadaires en raison de la charge de travail.

La présente modification de tableau des effectifs prend effet à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2016 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

### **RECENSEMENT POPULATION 2017 - NOMINATION COORDONNATEUR COMMUNAL**

– Délibération 2016 – 15

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de la Direction Régionale d'Aquitaine-limousin-Poitou-Charente de l'INSEE concernant le recensement des habitants de la commune de GAGEAC ET ROUILLAC devant se dérouler du 19 Janvier au 18 Février 2017.

Afin de réaliser ces opérations, la nomination d'un Coordonnateur Communal est nécessaire. Cette personne sera responsable de la préparation de ce recensement et devra être disponible pendant cette période. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, nomme Monsieur Michel RANGLARET, domicilié à GAGEAC ET ROUILLAC « Les Grandes Vignes », en tant que Coordonnateur Communal pour le recensement de la population 2017.

### **RÉUSSITE BACCALAURÉAT MENTION TRÈS BIEN OCTROI PRIME ENCOURAGEMENT**

– Délibération 2016 – 16

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une lycéenne de la commune, reçue au baccalauréat avec la mention très bien, l'a sollicité pour l'octroi d'une prime. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'octroi d'une prime d'encouragement de 200 € (DEUX CENTS EUROS) à tout lycéen de la commune ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Ont signé : Philippe PUYPONCHET, Gilbert MIFSUD, Alain FOSSARD, Annie ALLÈGRE, Armindo GAGEIRO, Thomas MÉRILLIER et Valérie MOULINIER.